

OBSERVATOIRE

des métiers de l'alimentation en détail

PÂTISSERIE



Tableau de bord 2022



Observatoire prospectif des métiers et
des qualifications dans les métiers de l'alimentation

PRÉSENTATION

Ce tableau de bord vise trois objectifs :

1. Chiffrer le poids et l'évolution économique des entreprises de pâtisserie (1071D) et de glacerie (1052Z)

Ces données économiques concernent les entreprises immatriculées sous le code APE 1071D (pâtisserie) et sous le code 1052Z (fabrication de glaces et sorbets), quelle que soit leur taille (y compris les entreprises sans salarié).

2. Dresser un portrait des salariés de la branche

La majorité des entreprises de pâtisserie employeuses relève de la convention collective de la Pâtisserie (IDCC 1267), qui a pour objectif de préciser les rapports entre les employeurs et les salariés de la branche.

L'analyse des déclarations sociales (DADS) des entreprises relevant de cette branche permet de caractériser les salariés en fonction du métier exercé, ainsi que des modalités de travail (type de contrat, temps de travail, rémunération).

3. Évaluer l'implication des entreprises en matière d'apprentissage

Les entreprises de pâtisserie (1071D) et de glacerie (1052Z) forment des apprentis et recrutent, pour assurer le renouvellement des emplois et développer les entreprises.

Les données du CEREQ et de l'OPCO EP permettent de suivre l'évolution des effectifs de jeunes se préparant aux métiers de la pâtisserie et de mesurer l'implication des entreprises en matière d'apprentissage.

MÉTHODOLOGIE

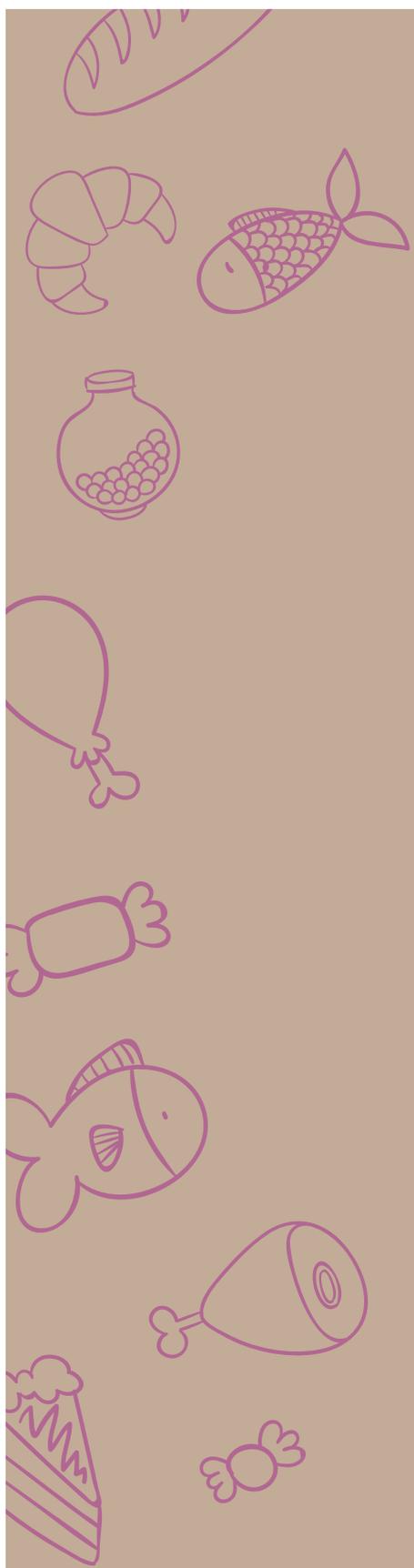


Les traitements statistiques ont été réalisés par l'Institut Supérieur des Métiers, à partir de différentes bases de données statistiques :

- les bases Dénombrement et Démographie des entreprises de l'INSEE, pour ce qui concerne la démographie des entreprises de la pâtisserie (1071D) et de la fabrication de glaces et sorbets (1052Z) ;
- le fichier INSEE-ESANE pour les données fiscales et la Banque de France pour les défaillances (1071D et 1052Z) ;
- les bases de l'URSSAF pour les emplois salariés et pour les travailleurs non salariés (1071D et 1052Z) ;
- la base Reflet du CEREQ pour les effectifs d'élèves et apprentis inscrits en formation initiale ;
- les données INSEE DADS/DSN pour les emplois salariés de la branche (IDCC 1267) ;
- l'OPCO EP pour le dénombrement et le portrait des apprentis de la branche.

SOMMAIRE

Les secteurs de la pâtisserie-glacerie et leur évolution	5
1 Une démographie d'entreprises en rebond depuis 2012	6
2 Un tissu plus dense dans la moitié sud de la métropole	8
3 Activité	11
4 Portrait des travailleurs non salariés	12
5 Stabilité des emplois salariés depuis 2013	14
Les salariés de la branche « pâtisserie » (IDCC 1267)	17
6 Les entreprises et emplois de la branche	18
7 Caractéristiques des salariés	19
8 Les métiers exercés	20
9 Nature des contrats et temps de travail	21
10 Salaires	23
La formation et l'apprentissage aux métiers de la pâtisserie et de la glacerie	25
11 La formation initiale : des effectifs en baisse	26
12 L'apprentissage dans les entreprises de la branche	27
13 Une majorité d'apprentis préparent un diplôme de niveau 3	28
14 Apprentis et apprenties de la branche	29
15 Parcours d'entrée en apprentissage	30
16 Insertion dans l'emploi des apprentis	31



Les secteurs
de la
**PÂTISSERIE-
GLACERIE**
et leur
évolution

Une démographie d'entreprises en rebond depuis 2012

6 299 entreprises
(en 2019)

Le nombre d'entreprises est en croissance constante depuis 2013. La progression a été particulièrement forte en 2019 (+8% dans les deux activités).

Évolution du nombre d'entreprises de pâtisserie (1071D) et de glacerie (1052Z)

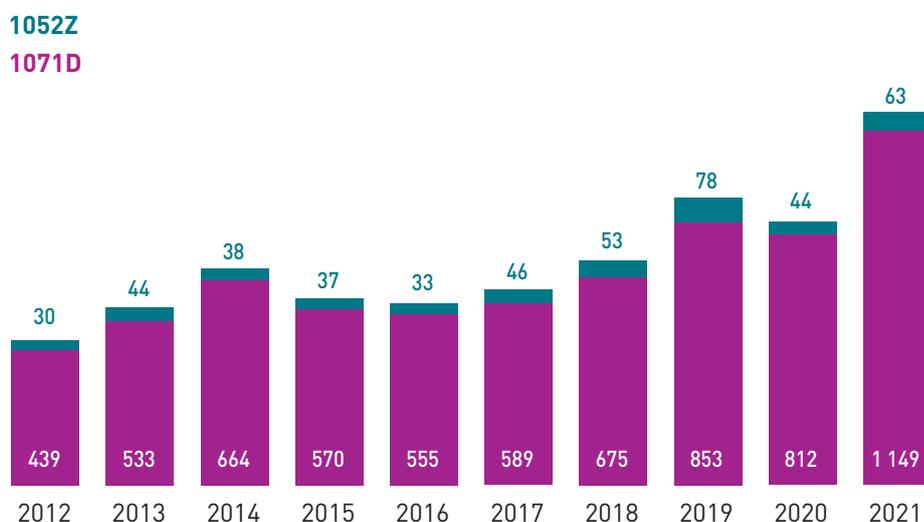


Source : INSEE, Dénombrement des entreprises.

1 212 créations d'entreprise
(en 2021)

Le nombre de créations d'entreprise a été multiplié par deux dans les deux activités depuis dix ans. En 2021, la croissance est particulièrement forte : 1 140 entreprises de pâtisserie (1071D) ont été créées et 63 entreprises de glacerie (1052Z).

Nombre de créations d'entreprise de pâtisserie-glacerie (1071D et 1052Z)



Source : INSEE, Démographie des entreprises.
Attention : les reprises par rachat de parts sociales ne figurent pas dans ces statistiques.

Radiations et défaillances d'entreprise (en 2020)

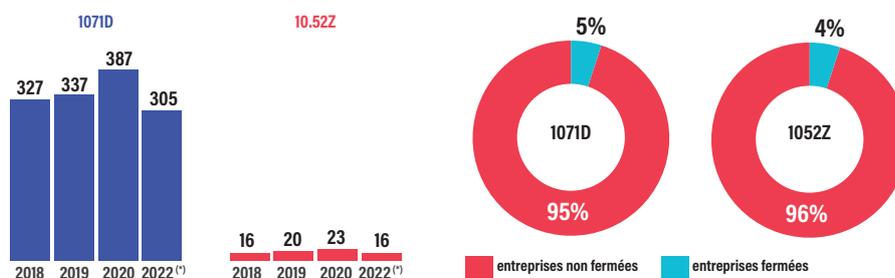
Le nombre de fermetures d'entreprises de pâtisserie a augmenté en 2020, sans doute en raison du contexte de crise sanitaire (les données 2021 sont encore provisoires). Le taux de radiation est plus faible dans l'activité de glacerie.

Les défaillances (entreprises faisant l'objet d'une procédure de redressement judiciaire) sont en revanche en forte baisse dans les deux secteurs.

Taux de radiation
Pâtisserie (1071D) : 5%
Glacerie (1052Z) : 2%

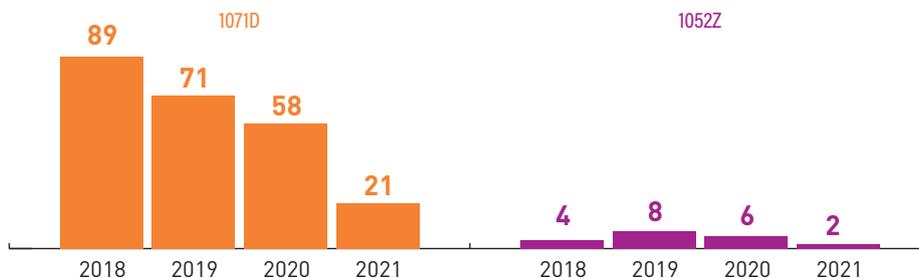
Évolution des fermetures d'entreprises (1071D)

Source : INSEE/Sirene, Fichier stock des entreprises au 01/08/2021.



Évolution du nombre de défaillances d'entreprises de pâtisserie (1071D)

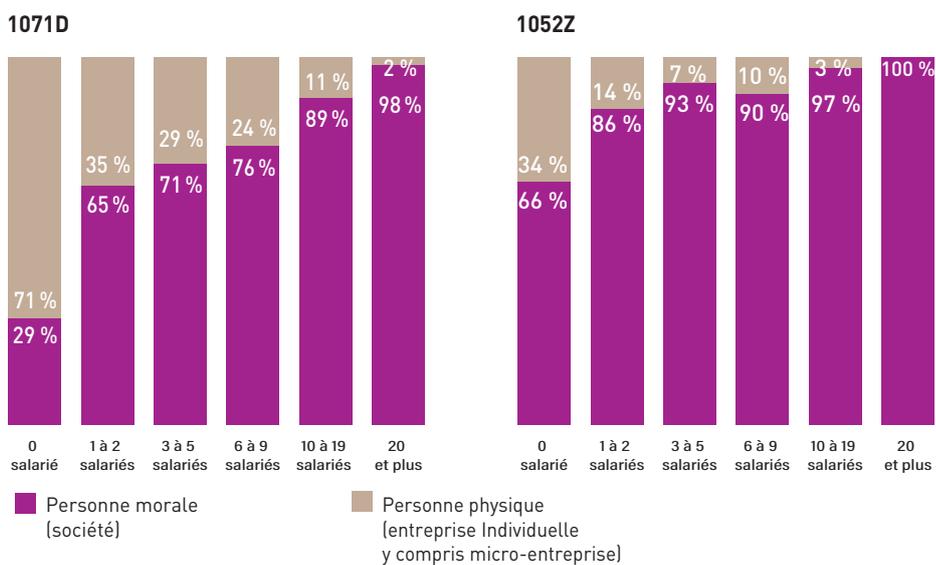
Source : Banque de France



Statut juridique

52% des entreprises de pâtisserie (1071D) ont un statut d'entreprise individuelle (principalement des entreprises sans salarié). La majorité des entreprises de glacerie (77%) sont en revanche des sociétés.

Statut juridique des entreprises de pâtisserie (1071D) et de glacerie (1052Z)



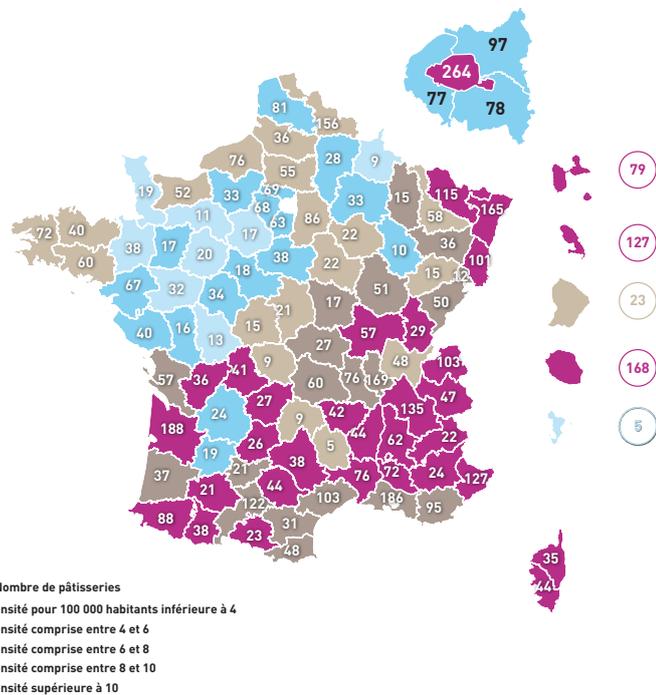
Source: INSEE, Dénombrement des entreprises.

Un tissu plus dense dans la moitié sud de la métropole

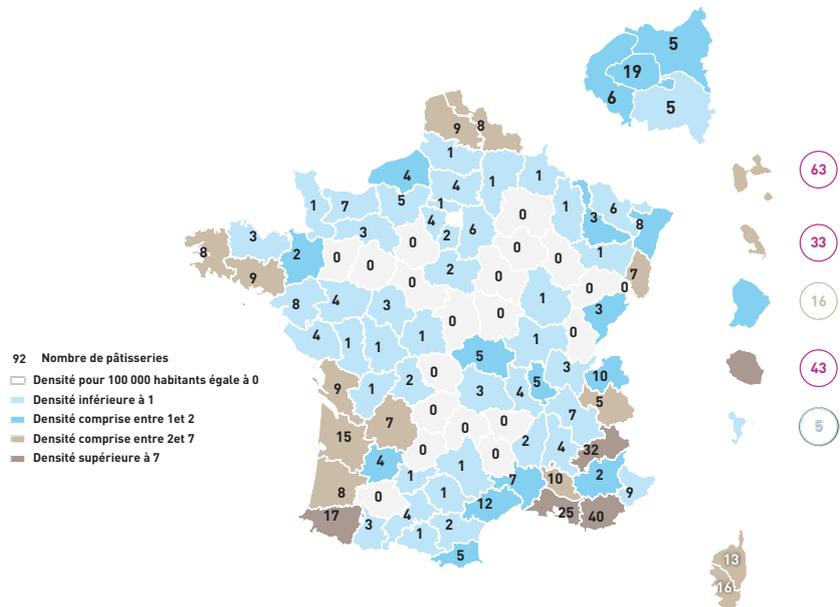
Densité moyenne pour 100.000 habitants
Pâtisserie : 9
Glacerie : 1
(pour 100 000 habitants)

On compte en moyenne 9 entreprises de pâtisserie et 1 fabricant glacier pour 100.000 habitants. La densité de pâtisseries est plus forte à Paris et dans la moitié Sud de la métropole. Les fabricants glaciers sont quant à eux polarisés sur les territoires côtiers (Nord-Pas de Calais- Bretagne Sud - Aquitaine - Méditerranée).

Nombre d'entreprises de pâtisserie (1071D) en 2019 et densité pour 100 000 habitants



Nombre d'entreprises de glacerie (1052Z) en 2019 et densité pour 100.000 habitants



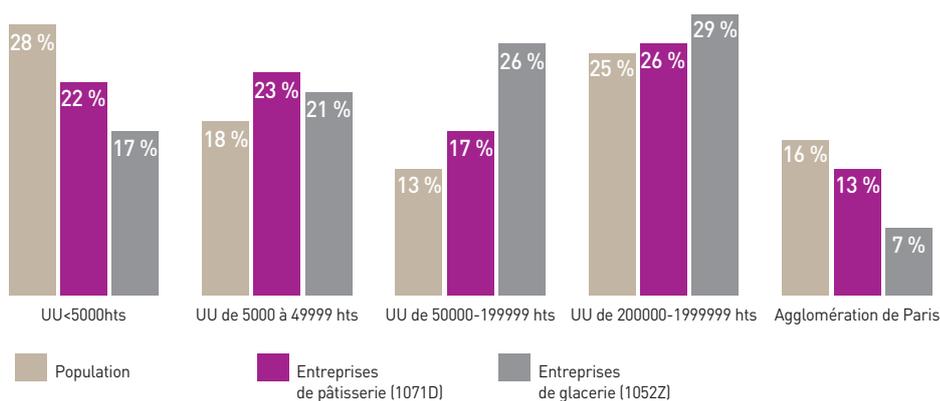
Source : Insee, *Dénombrement des entreprises et Recensement Général de la Population. Traitement ISM.*

Des entreprises plus présentes dans les agglomérations de 5 000 à 200 000 hts

Les entreprises de pâtisserie-glacierie sont plutôt localisées dans les petites, moyennes et grandes agglomérations. Elles sont sous représentées, par rapport à la population, en milieu rural (unités urbaines de moins de 5000 habitants) et dans l'agglomération de Paris (13 % des pâtisseries et 7 % des glaceries y sont localisées, pour 16 % de la population).

Répartition des entreprises de pâtisserie-glacierie par taille d'unité urbaine (UU) en %

Source : INSEE, traitement ISM.



*À noter : l'INSEE appelle Unité Urbaine (UU) une commune ou un ensemble de communes présentant une zone de bâti continu et d'au moins 2 000 habitants. Sont considérées comme rurales les communes qui ne rentrent pas dans la constitution d'une unité urbaine.

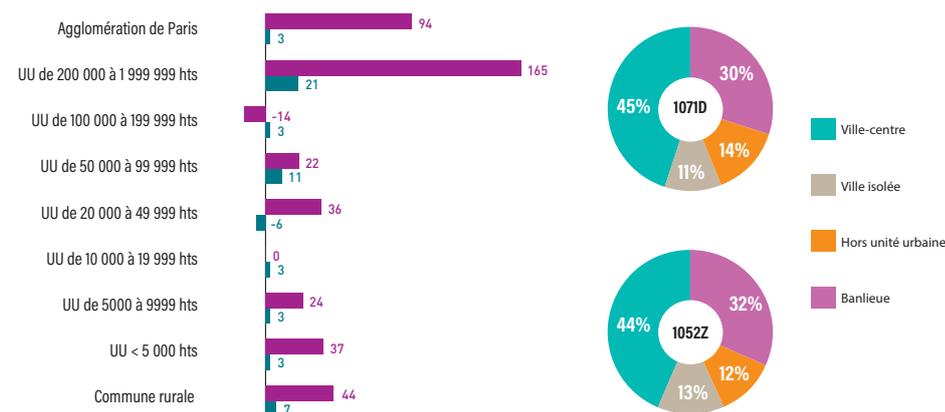
Progression du tissu dans les communes rurales et les grandes agglomérations

Entre 2018 et 2019, le nombre de pâtisseries et de glaceries augmente surtout dans les grandes unités urbaines de plus de 200.000 habitants et à Paris, ainsi que dans les petites unités urbaines de moins de 5000 habitants, où ces activités sont moins implantées.

Évolution du nombre d'entreprises de pâtisserie-glacierie entre 2018 et 2019 par taille d'unité urbaine (UU)

Localisation des entreprises de pâtisserie-glacierie

Source : INSEE, traitement ISM.



Près de la moitié des pâtisseries et des glaceries sont localisées dans les villes-centres.

* A noter : Lorsqu'une unité urbaine est constituée de plusieurs communes, l'INSEE désigne comme ville-centre celle dont la population représente plus de 50% de l'ensemble de la population. Les communes qui ne sont pas villes-centres constituent la banlieue de l'agglomération communale.

Activité

Chiffre d'affaires HT 1,8 milliard d'euros

En 2019, les entreprises de pâtisserie ont réalisé un chiffre d'affaires total de 1,1 milliard d'euros (0,82 milliard pour celles de fabrication de glaces et sorbets).

Le taux de valeur ajoutée est élevé (48 %) dans la pâtisserie et en progression depuis 2018. Il se monte à 27 % pour les glaciers-fabricants.

**Chiffre d'affaires et
valeur ajoutée**
(en milliards d'euros)
**du secteur
de la pâtisserie
(1071D)**

Chiffre d'affaires hors taxes			Valeur ajoutée* (y compris autres produits et autres charges)			Taux de valeur ajoutée		
2017	2018	2019	2017	2018	2019	2017	2018	2019
1,0	1,0	1,1	0,5	0,5	0,5	46 %	48 %	48 %

(*) La valeur ajoutée mesure la richesse créée par les entreprises de pâtisserie. Elle est définie comme la différence entre la valeur de la production (le chiffre d'affaires) et la valeur des biens consommés pour cette production (dont les matières premières). La richesse ainsi produite par l'entreprise est répartie entre les salariés (salaires), les impôts et taxes et l'entreprise.

Chiffre d'affaires et valeur ajoutée
(en milliards d'euros) **du secteur
de la fabrication de glaces et
sorbets (1052Z)**

Chiffre d'affaires hors taxes			Valeur ajoutée* (y compris autres produits et autres charges)			Taux de valeur ajoutée		
2017	2018	2019	2017	2018	2019	2017	2018	2019
0,72	0,9	0,82	0,196	0,235	0,223	27 %	26 %	27 %

Source : INSEE, ESANE.

Portrait des travailleurs non salariés

Travailleurs non salariés :
1071D : 4 760
1052Z : 300

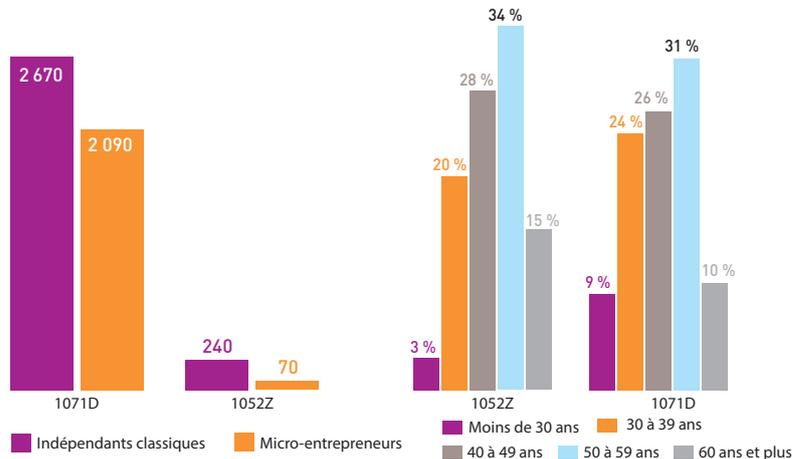
Nombre et âge des travailleurs non salariés de la pâtisserie-glacierie en 2020

Source : URSSAF Caisse nationale - INSEE
 Recensement de la population 2019

Parmi les chefs d'entreprise, 4 760 sont travailleurs indépendants dans l'activité de pâtisserie et 300 dans l'activité de glacierie.

Parmi ces derniers, la part de micro-entrepreneurs est particulièrement élevée dans l'activité de pâtisserie (44%). La part est de 23% parmi les non salariés de la glacierie.

Les dirigeants non-salariés sont plutôt âgés : la part des plus de 50 ans est de 41% dans le secteur de la pâtisserie et de 49% dans le secteur de la glacierie.

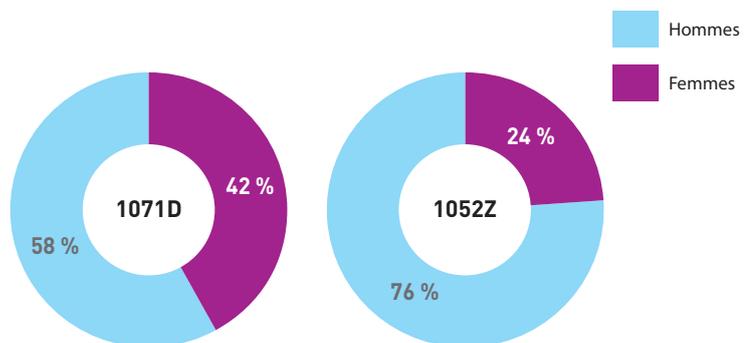
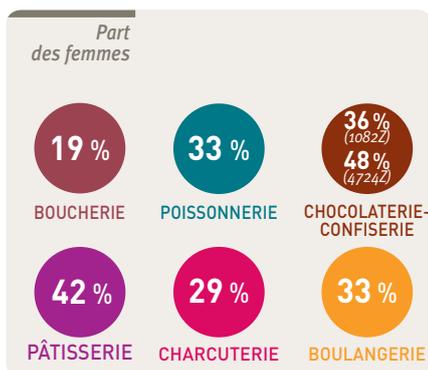


Part des femmes chefs d'entreprise

Dans la pâtisserie, la fonction de chef d'entreprise est relativement féminisée au regard des autres secteurs de l'alimentation : 42% sont des femmes.

La part est deux fois moins élevée dans le secteur de la fabrication de glaces et sorbets (24%).

Répartition des travailleurs non salariés par sexe en 2019

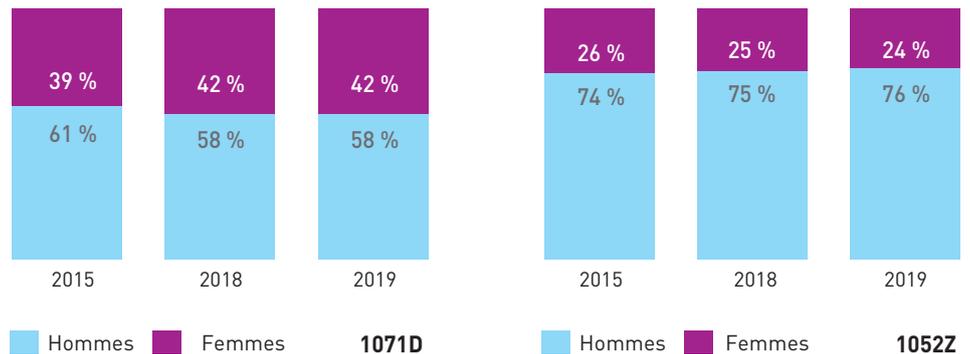


Source : INSEE, Recensement de la population 2019.

La fonction de dirigeant se féminise dans la pâtisserie : en 2013, 37% des chefs d'entreprise étaient des femmes, la part atteint 42% en 2019.

La tendance est inversée dans la glacerie : la part des femmes est passée de 26% en 2015 à 24% en 2019.

Évolution de la répartition des chefs d'entreprise de la pâtisserie-glacerie par sexe

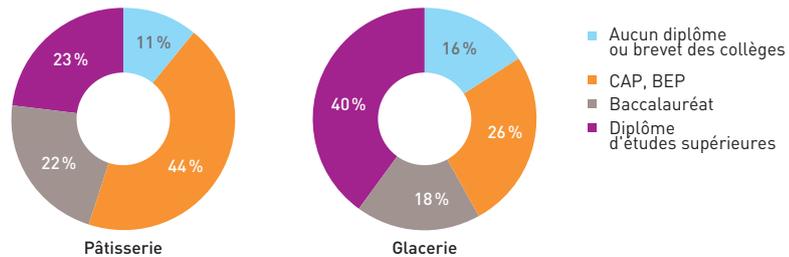


Source : INSE, Recensement de la population 2019

Niveau de formation des dirigeants

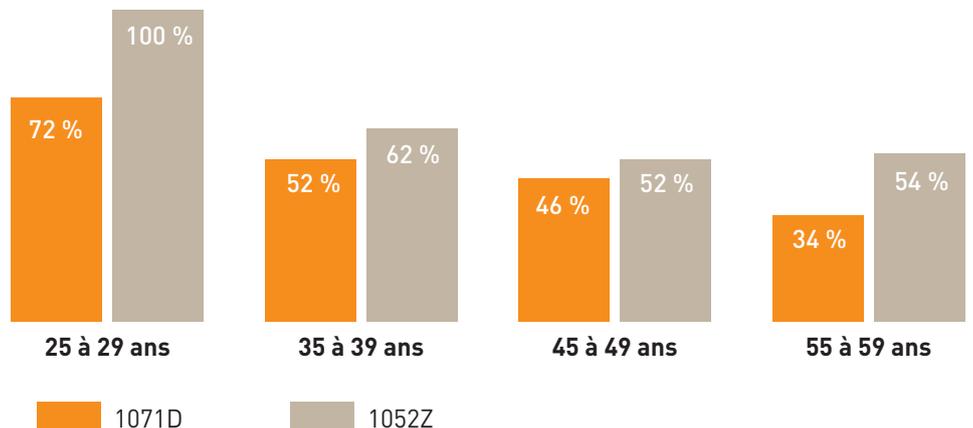
Une majorité de chefs d'entreprise de la pâtisserie (1071D) détient un diplôme de niveau 3 (CAP-BEP : 44 %). 22 % sont titulaires du BAC, 23 % d'un diplôme de l'enseignement supérieur. Le niveau de diplôme est plus élevé dans l'activité de glacerie : 40% des chefs d'entreprise sont diplômés de l'enseignement supérieur.

Niveau de formation des chefs d'entreprise de pâtisserie-glacerie



Source : Recensement de la population 2019.

Part des chefs d'entreprise de pâtisserie diplômés de niveau 4 ou supérieur par strate d'âge

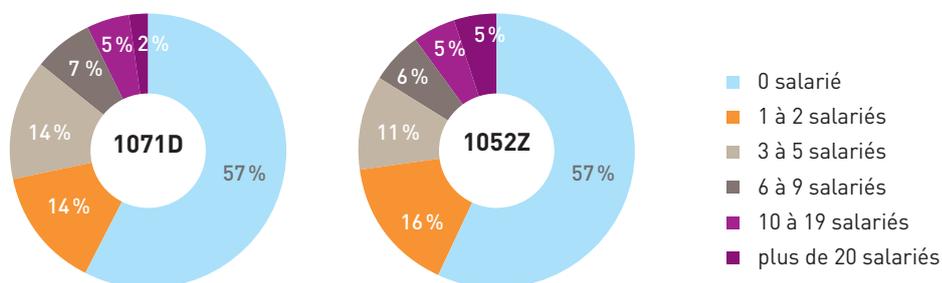


Source : Recensement de la population 2019.

Taille des effectifs : la part des entreprises sans salarié progresse

Plus d'une entreprise sur deux n'emploie pas de salarié

Répartition des entreprises de pâtisserie-glacerie par taille d'effectif en 2019

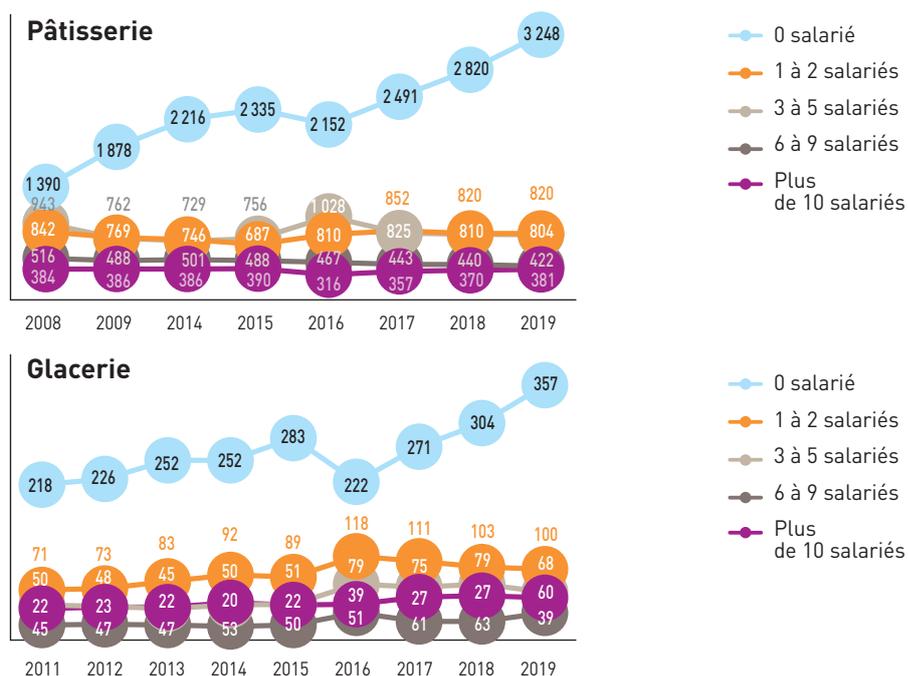


Source: INSEE, Dénombrement des entreprises.

Une structure d'emploi en évolution

Évolution du nombre d'entreprises de pâtisserie-glacerie par taille d'effectif salarié

- La structure d'emploi des entreprises a évolué cette dernière décennie :
- le nombre d'entreprises sans salarié est en progression dans les deux activités, ce phénomène s'expliquant notamment par la présence de micro-entrepreneurs depuis 2009 ;
 - en glacerie, le nombre d'entreprises de 1 à 2 salariés diminue ;
 - en pâtisserie, c'est l'effectif compris entre 3 et 5 salariés qui est tendanciellement en baisse.

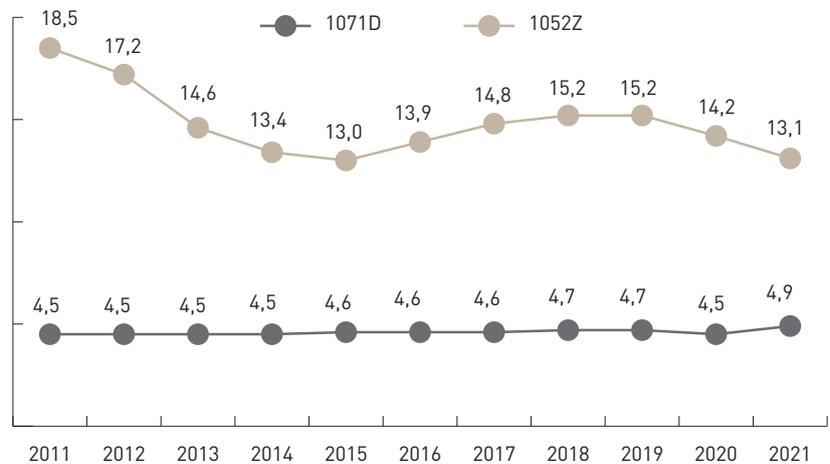


Source: INSEE, Dénombrement des entreprises.

Taille moyenne :
1071D : 4.8 salariés
1052Z : 13.1 salariés

La taille moyenne des entreprises de fabrication de glaces et sorbets est relativement élevée, en raison de la présence de grandes entreprises dans ce code d'activité. Cette taille moyenne est tendanciellement en baisse, au contraire de celle des entreprises de pâtisserie, globalement stable sur la décennie.

Évolution des emplois salariés dans les entreprises de pâtisserie-glacierie



Source : URSSAF, emplois salariés au 31.12 hors apprentis et stagiaires

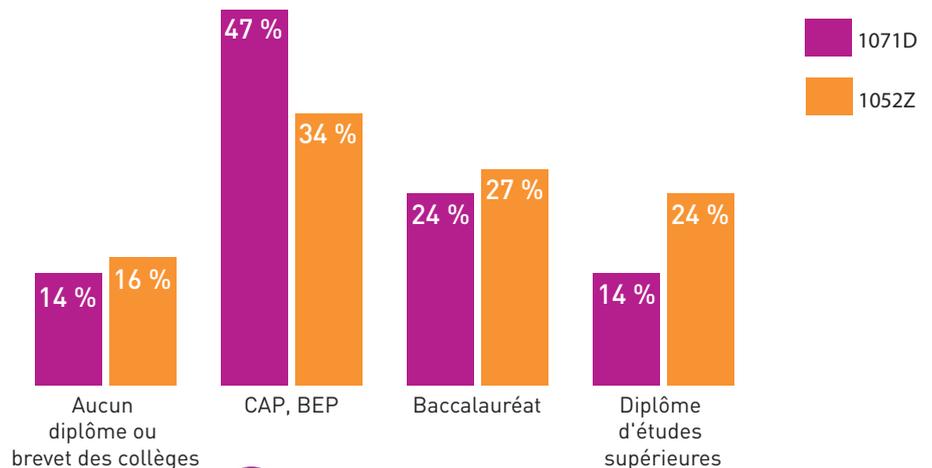


Niveau de diplôme des salariés

Les salariés ont majoritairement un niveau de diplôme correspondant au CAP : pour 56% d'entre eux dans l'activité de pâtisserie, 34% dans l'activité de fabrication de glaces et sorbets.

La part de salariés diplômés de l'enseignement supérieur est plus élevée dans la glacierie (24%), en raison sans doute de la présence de grandes entreprises et d'une part plus importante de personnel d'encadrement.

Niveau de diplôme des salariés de la pâtisserie-glacierie



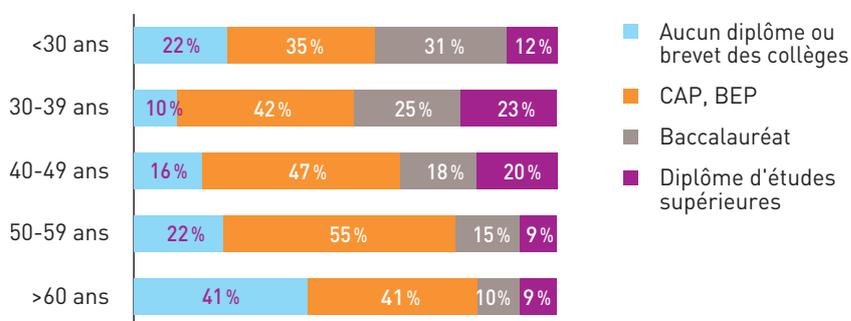
Source : Recensement de la Population 2019.

Répartition des salariés de pâtisserie-glacerie par niveau de diplôme et par âge

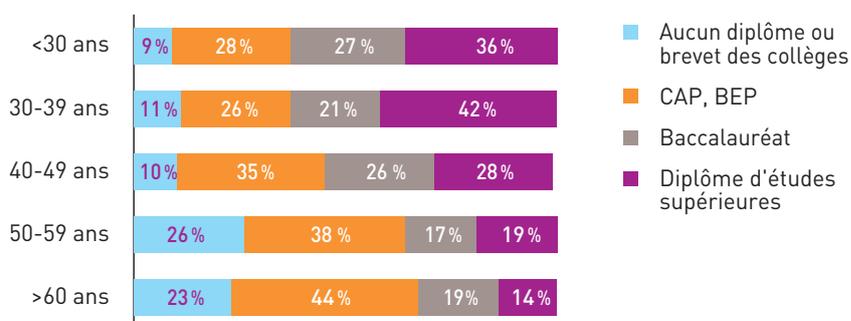
Le niveau de diplôme des salariés tend à augmenter :

- dans l'activité de pâtisserie, 48 % des salariés de 30-39 ans ont un niveau de diplôme supérieur ou égal au BAC, contre 38 % des 40-49 ans ;
- dans la fabrication de glaces et sorbets, les chiffres sont respectivement de 63 % et 54 %

1071D



1052Z



Source : Recensement de la population 2019.



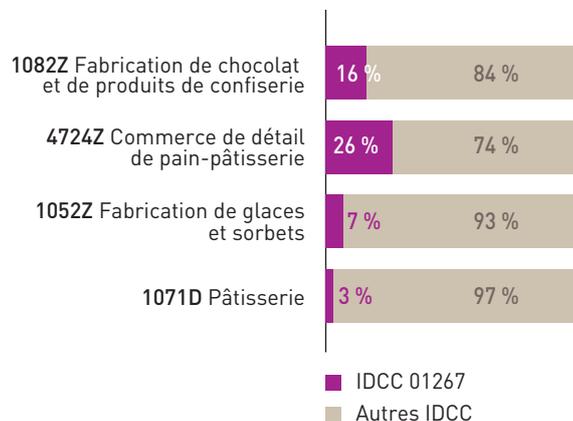
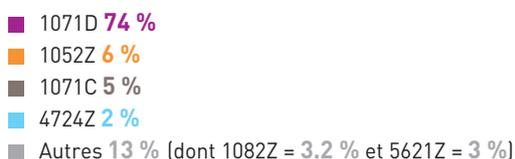
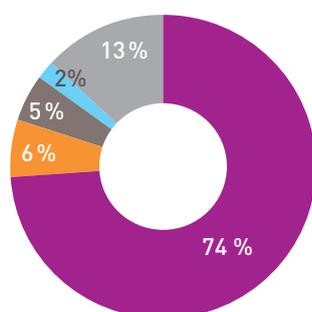
Les salariés
de la branche
PÂTISSERIE
(IDCC 1267)

Les entreprises et emplois de la branche

**2 690 entreprises
rattachées**

En 2019, 2 690 entreprises ont comme convention collective principale celle des pâtisseries (IDCC 1267). 84 % des salariés de la pâtisserie (1071D) sont rattachés à cette convention collective et 26 % des salariés de la fabrication de glaces et sorbets (1052Z).

Répartition sectorielle des salariés de l'IDCC 1267 et poids de l'IDCC dans les secteurs d'activité (en % de salariés)



Source : DARES, Portraits statistiques de branches professionnelles 2020.

**18 300 emplois
salariés en 2020**

Au total, la convention collective 1267 couvre 18 300 emplois salariés en 2020.

Nombre d'entreprises et de salariés



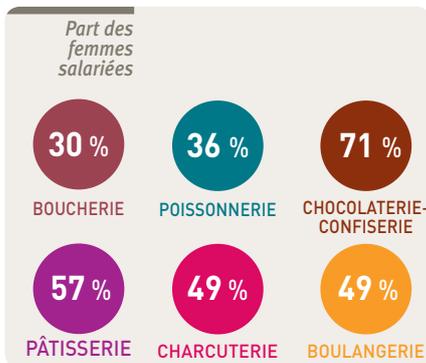
Source : DARES, Portraits statistiques de branches professionnelles.

Caractéristiques des salariés

Les femmes plus nombreuses que les hommes

Les femmes représentent 57 % des salariés de la branche. La parité existe donc dans les effectifs de la branche, même si un déséquilibre est constaté dans les métiers exercés (les femmes sont prépondérantes dans la fonction de vente : voir p. 20).

Répartition des salariés par sexe

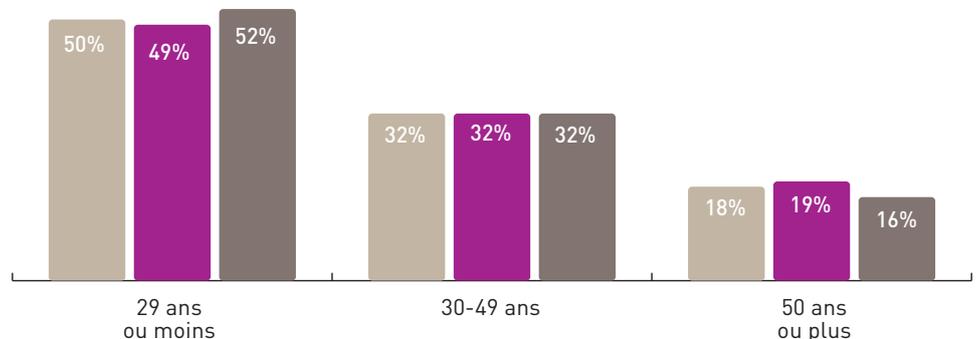


Source : DARES, Portraits statistiques de branches professionnelles 2020.

Des salariés jeunes : la moitié a moins de 30 ans

La moitié des salariés de la branche a moins de 30 ans, une caractéristique qui s'explique notamment par l'importance de l'apprentissage dans les entreprises de la branche. La pâtisserie présente en conséquence un taux modéré de vieillissement de ses emplois : 17,8 % des salariés ont plus de 50 ans.

Répartition des salariés de la branche par sexe et tranches d'âge



Source : DARES, Portraits statistiques de branches professionnelles 2020.

■ Ensemble ■ Femmes ■ Hommes

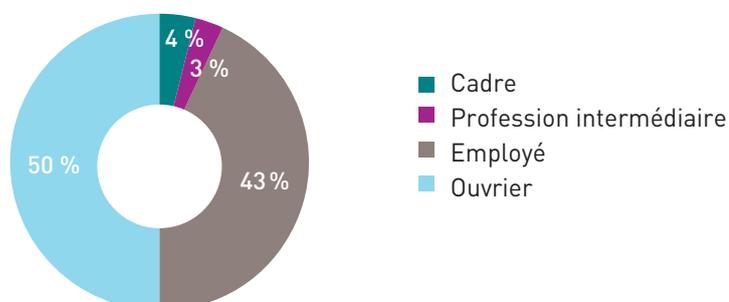
Les métiers exercés

Des postes répartis essentiellement sur 2 métiers

Les postes occupés par les salariés sont :

- pour moitié (50 %) des postes de fabrication ;
- pour 43% des postes d'employé, principalement des vendeurs en alimentation.
- Les cadres, les professions intermédiaires et chefs d'entreprises salariés représentent 7 % des emplois salariés.

Répartition des postes salariés par catégories socio-professionnelles

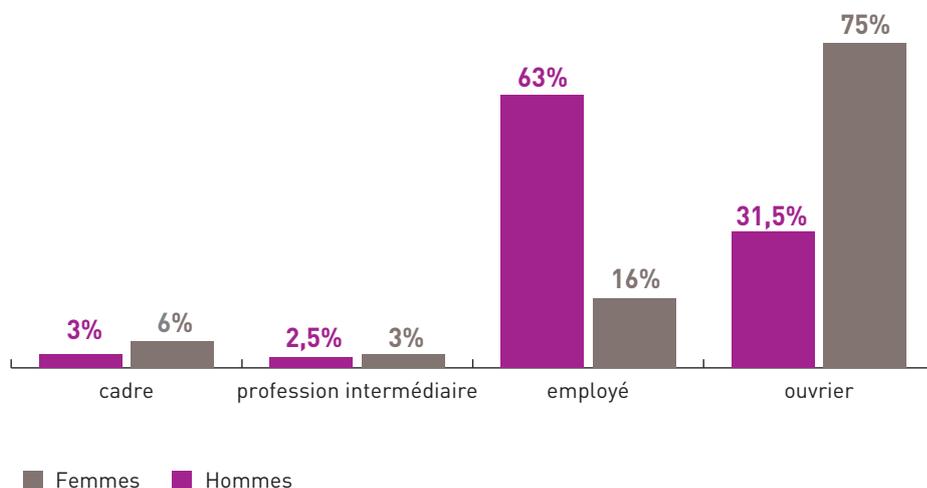


Source : DARES, Portraits statistiques de branches professionnelles 2020.

Métier d'homme, métier de femme

Les fonctions et métiers de la branche ont un recrutement qui demeure sexué. Les femmes occupent majoritairement des postes d'employée de vente. La part des femmes ouvrières progresse néanmoins (25 % en 2015, 31,5 % en 2020).

Métiers exercés par sexe des salariés



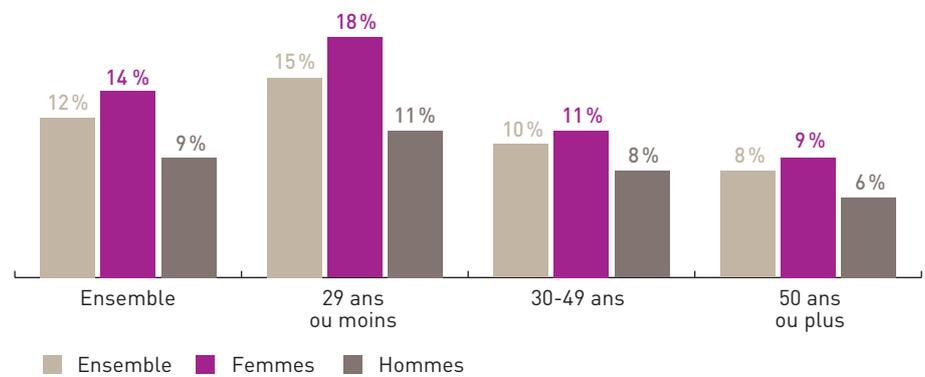
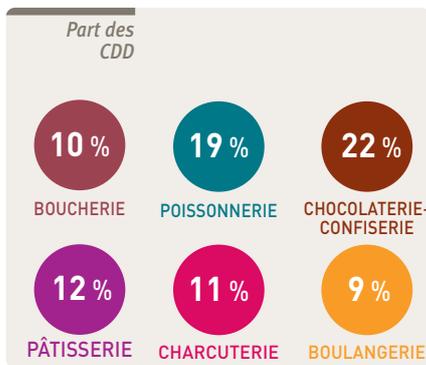
Source : DARES, Portraits statistiques de branches professionnelles 2020.

Nature des contrats et temps de travail

**Contrats :
12 % de salariés
en CDD**

La part de salariés en contrat à durée déterminée est de 12 %. Cette part est un peu plus élevée parmi les salariés de moins de 30 ans (15%).

Part des salariés en CDD
en fonction de l'âge

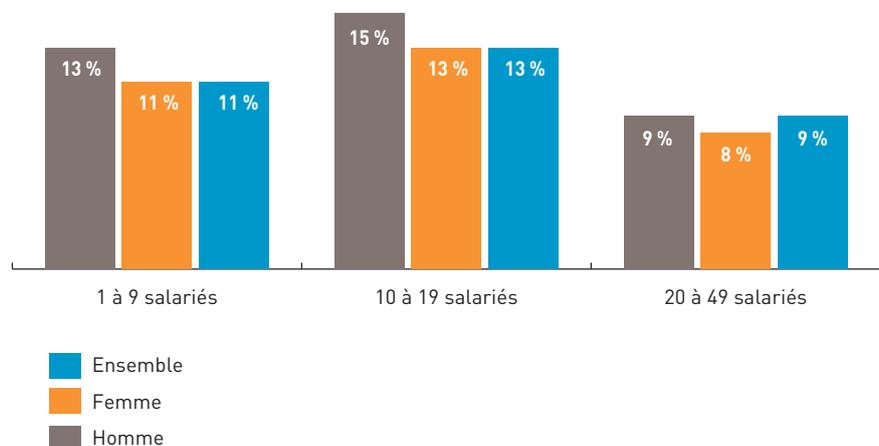


Source : DARES, Portraits statistiques de branches professionnelles 2020.

**La part de CDD
varie peu selon la
taille des entreprises**

La structure de taille des entreprises influe peu sur la nature des contrats proposés : la part de salariés en CDD est toutefois un peu plus élevée dans les entreprises de moins de 10 salariés.

Part de salariés en CDD selon
la taille de l'entreprise

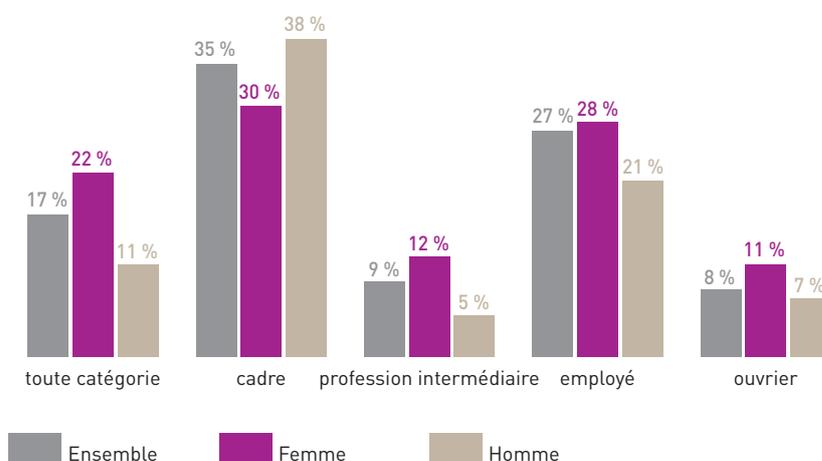
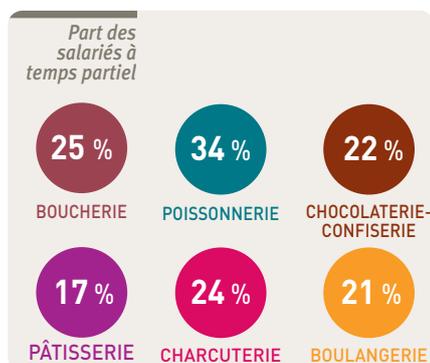


Source : DARES, Portraits statistiques de branches professionnelles 2020.

Temps de travail : 17 % de salariés à temps partiel

Concernant le temps de travail, 17 % des salariés de la branche sont à temps partiel (contre 18 % en 2015). Les conditions diffèrent de façon importante entre les hommes (11 % travaillent à temps partiel) et les femmes (22 %), une situation qui s'explique principalement par la nature des postes occupés.

Part de salariés à temps partiel par sexe et type de poste



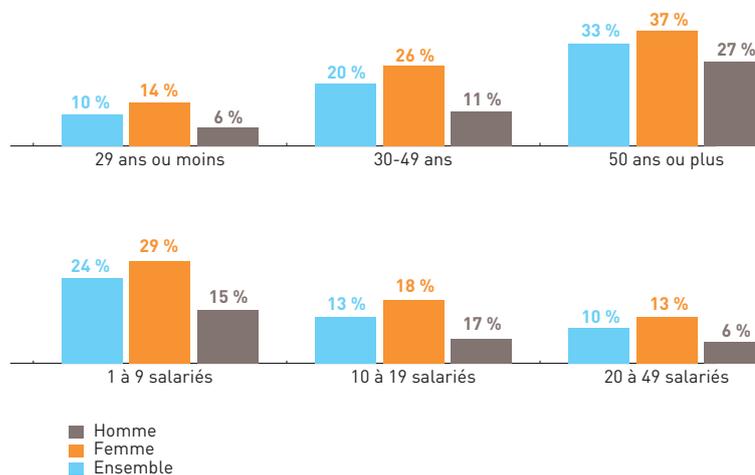
Source : DARES, Portraits statistiques de branches professionnelles 2020.

Le temps partiel augmente avec l'âge des salariés et diminue avec la taille des entreprises

La part de salariés à temps partiel augmente avec l'âge des salariés : elle représente 10 % des salariés de moins de 30 ans, 20 % des 30-49 ans et 33 % des salariés de plus de 50 ans.

La part de salariés à temps partiel diminue en revanche avec la taille des entreprises : elle représente 24 % dans les entreprises de 1 à 10 salariés et 10 % dans les entreprises de plus de 20 salariés.

Part de salariés en CDD par tranche d'âge et par taille de l'entreprise



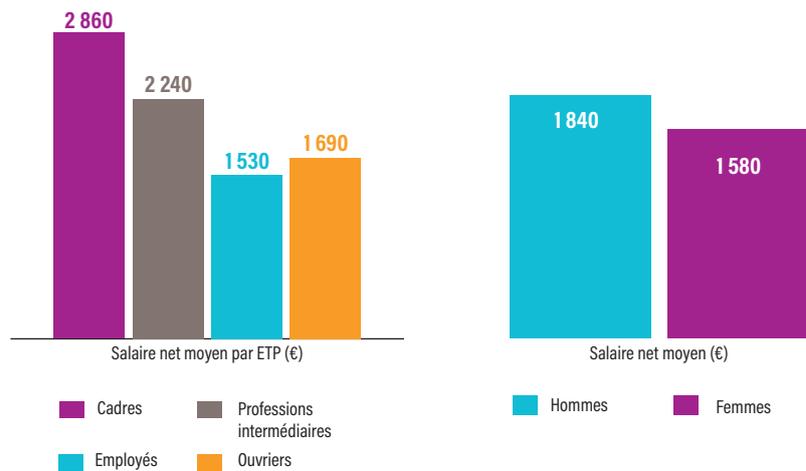
Source : DARES, Portraits statistiques de branches professionnelles 2020.

Salaires

Le salaire net moyen mensuel est de 1 700 euros

Salaire mensuel net moyen par ETP, par sexe et taille des entreprises

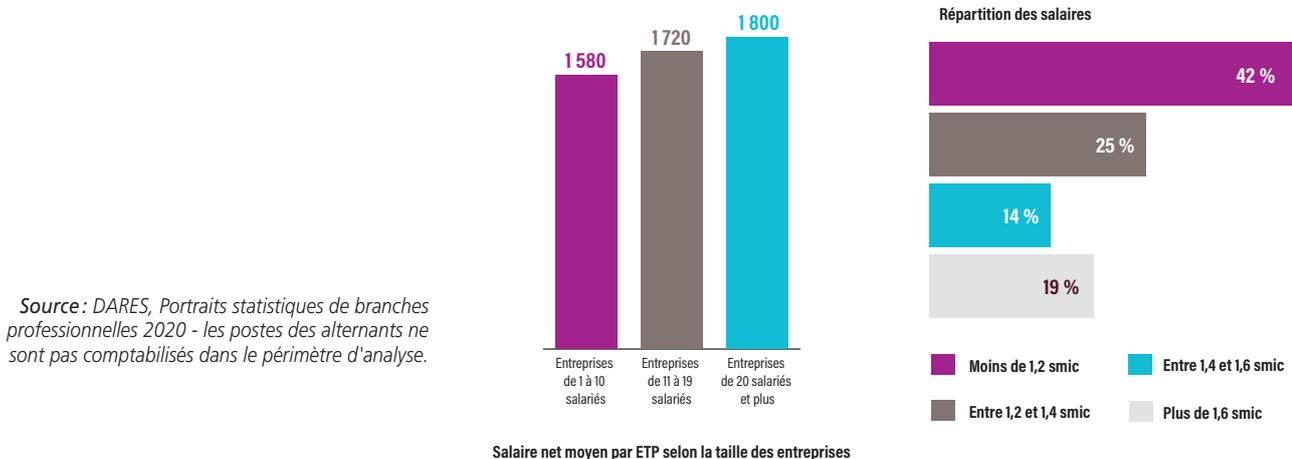
En ne tenant pas compte des apprentis et stagiaires, le salaire net moyen calculé en Équivalent Temps Plein est de 1 700 euros : 1 840 pour les salariés/hommes et 1 580 euros pour les salariées/femmes.



Source: DARES, Portraits statistiques de branches professionnelles 2020 - les postes des alternants ne sont pas comptabilisés dans le périmètre d'analyse.

Note : chaque salaire mensuel net est rapporté à la valeur moyenne d'un Smic mensuel net puis compté au prorata de la durée de présence correspondante sur l'année.

Dans 42 % des cas, le salaire net moyen est inférieur à 1,2 SMIC. Le salaire net par ETP augmente avec la taille des entreprises : il est de 1 580 euros pour les entreprises de 1 à 10 salariés, contre 1 800 pour les entreprises de plus de 20 à 49 salariés. Cet écart s'explique par la présence plus importante de cadres et professions intermédiaires dans les entreprises dont l'effectif est élevé.



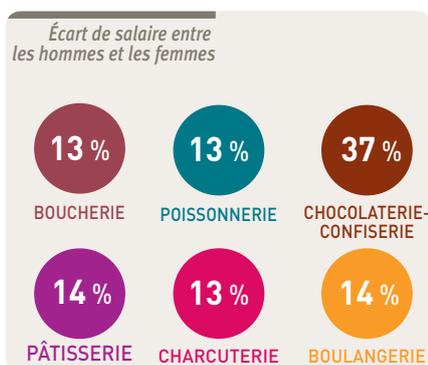
Source: DARES, Portraits statistiques de branches professionnelles 2020 - les postes des alternants ne sont pas comptabilisés dans le périmètre d'analyse.

Salaires

Un écart salarial F/H de 14%

L'écart salarial F/H est de 14 % au bénéfice des hommes. Il augmente avec l'âge : 8 % chez les salariés de moins de 30 ans, contre 21 % chez les 50 ans ou plus. Cet écart est également plus important chez les professions intermédiaires, les cadres et les ouvriers que chez les employés.

Salaire net moyen, et répartition des salaires



Salaire moyen ETP des employés et écart salarial H/F



Source : DARES, Portraits statistiques de branches professionnelles 2020 - les postes des alternants ne sont pas comptabilisés dans le périmètre d'analyse.



La formation et
l'apprentissage
aux métiers
de la
PÂTISSERIE

La formation initiale : des effectifs en baisse

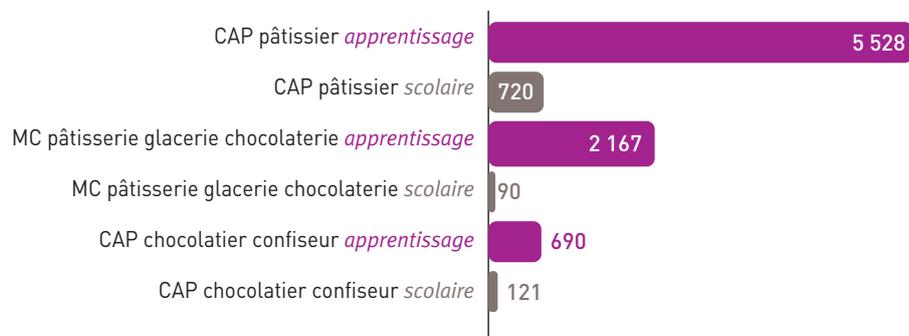
Les métiers se préparent principalement par la voie de l'apprentissage

Diplômes préparant aux métiers de pâtissier (effectifs scolaires et apprentis inscrits en dernière année en 2019)

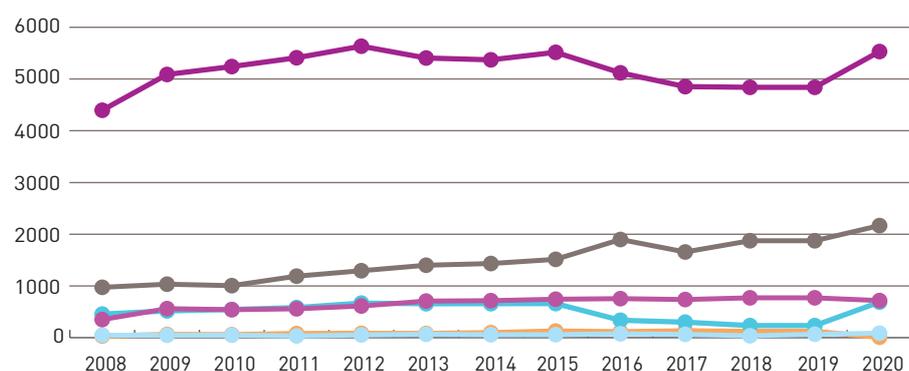
Source : CEREQ, base reflet – effectifs inscrits en dernière année de formation de chaque diplôme – pour ce qui concerne les apprentis, il s'agit de l'ensemble des apprentis inscrits en dernière année en 2019, cela quelle que soit l'activité de leur entreprise d'accueil. Les chiffres des effectifs en BTM et BM ne sont pas disponibles.

Si l'on prend en compte l'ensemble des diplômes de formation préparant aux métiers de la pâtisserie, le CAP pâtissier est celui qui accueille la majorité des élèves et apprentis en formation : 5 528 apprentis et 720 élèves étaient inscrits en seconde année de CAP en 2020. Ces effectifs sont en forte hausse pour la seconde année consécutive. La hausse des effectifs est particulièrement élevée pour le CAP chocolatier-confiseur.

Les différents diplômes sont préparés essentiellement par la voie d'apprentissage.



Évolution des sortants en formation de pâtisserie



Source : CEREQ, base reflet – effectifs inscrits en dernière année de formation de chaque diplôme – pour ce qui concerne les apprentis, il s'agit de l'ensemble des apprentis inscrits en dernière année en 2020, cela quelle que soit l'activité de leur entreprise d'accueil.

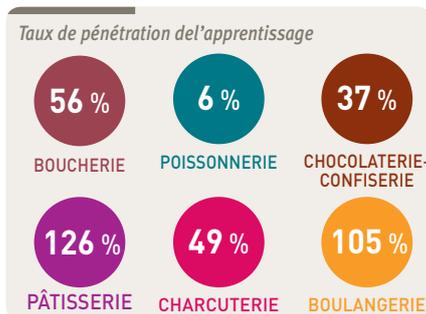


L'apprentissage dans les entreprises de la branche

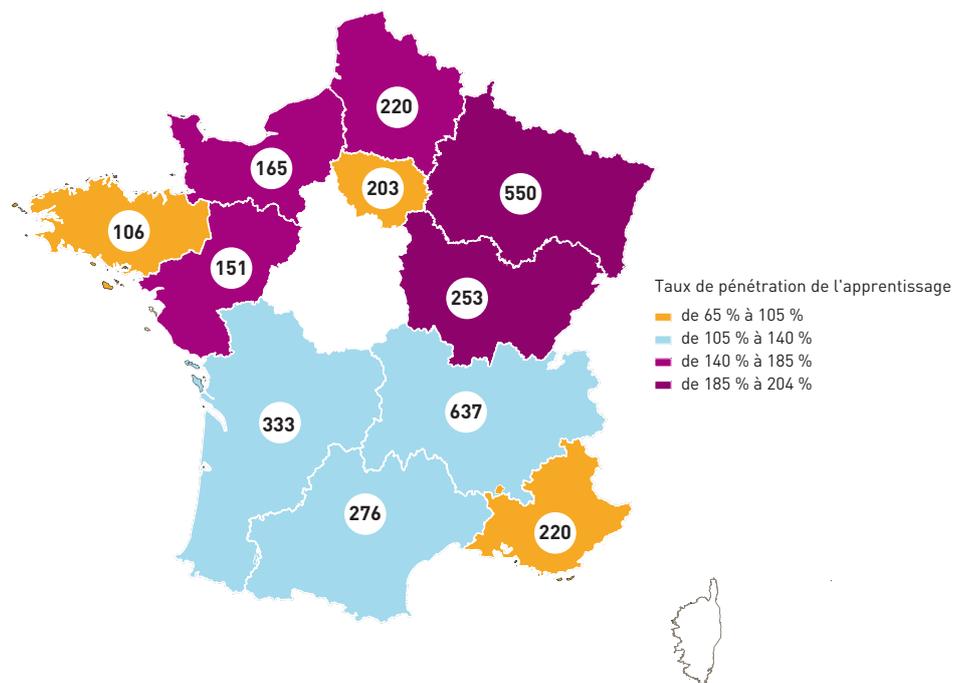
Un taux de pénétration de 1,26 apprenti par entreprise

L'apprentissage est très développé dans les entreprises de la branche : en 2019, 3 284 apprentis étaient employés dans les entreprises de la branche, soit 1.2 apprenti par entreprise active dans la branche. Ce ratio est le plus élevé des différentes branches de l'alimentation. Il est particulièrement élevé dans les régions du Grand-Est et de Bourgogne-Franche-Comté, avec un taux moyen de 2 apprentis par entreprise.

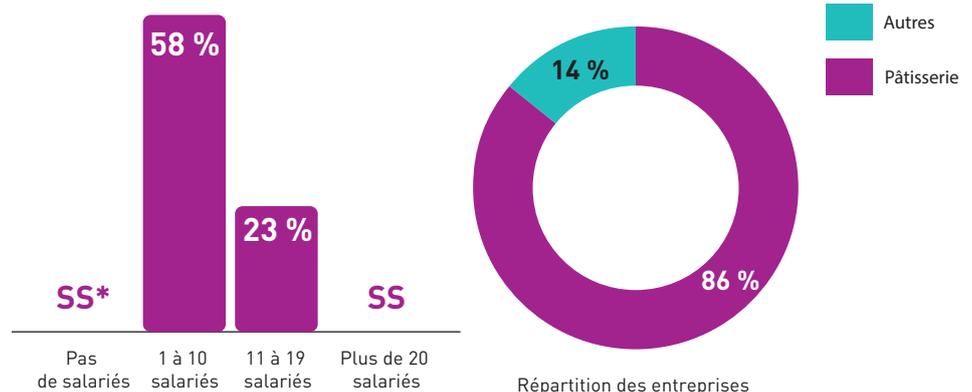
Nombre d'apprentis formés en 2018 dans les entreprises de la branche et taux de pénétration de l'apprentissage



Source : INSEE DADS/DSN 2018 - base : Ensemble des apprentis de la branche, quelle que soit l'année de diplôme.



Répartition des apprentis formés dans les entreprises de la branche par taille d'entreprise et secteur d'activité



Source : INSEE DADS/DSN 2019 - base : Ensemble des apprentis de la branche, quelle que soit l'année de diplôme. (*) Secret statistique

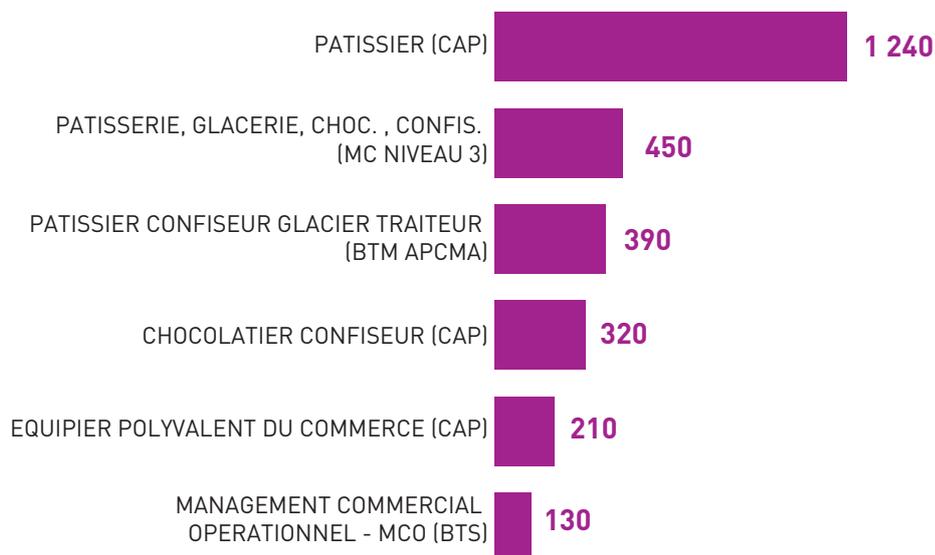
Une majorité d'apprentis préparent un diplôme de niveau 3

69 % des apprentis préparent un titre de niveau 3

Principaux diplômes préparés par les apprentis des entreprises de la branche en 2021

Les principaux diplômes préparés par les apprentis de la branche ayant signé leur contrat en 2021 sont pour 35 % d'entre eux le CAP pâtissier et pour 13 % la mention complémentaire pâtisserie, glacerie, chocolaterie, confiserie. Le CAP chocolatier est également préparé par 9 % des apprentis.

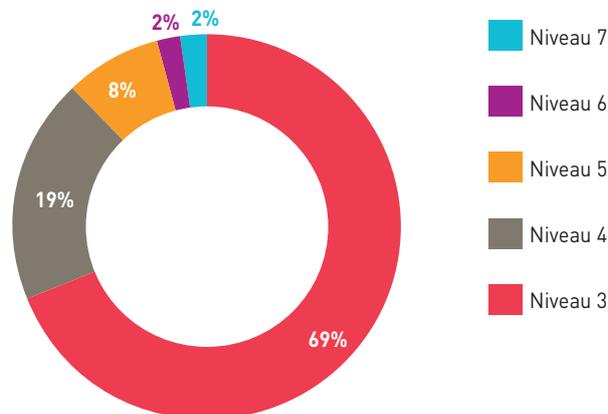
Concernant les diplômes de niveau 4, le BTM Pâtissier glacier confiseur traiteur est le plus répandu dans la branche (11 % des contrats signés). En niveau 5, le principal diplôme suivi est le BTS Management commercial opérationnel.



Source : OPCO EP - base : Ensemble des apprentis de la branche ayant signé un contrat en 2021.

Répartition des apprentis de la branche par niveau de diplôme préparé

Part des apprentis préparant un diplôme (niveau 3)



Répartition des apprentis de la branche par niveau de diplôme préparé

Source : OPCO EP - base : Ensemble des apprentis de la branche ayant signé un contrat en 2021.

Apprentis et apprenties de la branche

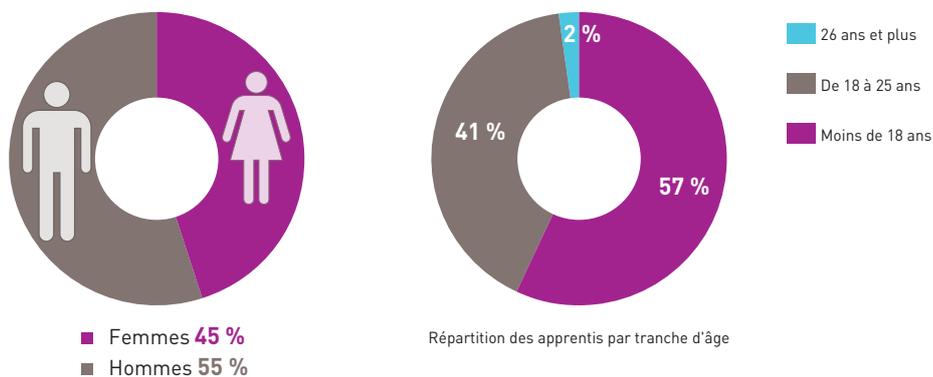
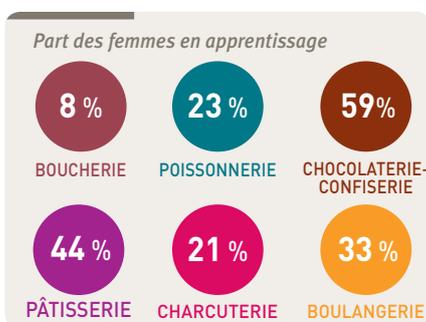
45 % des apprentis sont des femmes

45 % des apprentis des entreprises de la branche sont des femmes, un taux relativement élevé au regard des autres métiers de bouche et en hausse (la part était de 39 % en 2014-2015). La quasi-totalité des diplômés sont concernés par cette féminisation des effectifs.

Comme dans les autres activités de l'alimentation, les choix de métiers des apprenties concernent prioritairement les diplômés de vente. Le métier de pâtissier attire néanmoins une part croissante de jeunes femmes : un apprenti sur trois dans ces diplômés est une femme.

57 % des apprentis de la branche sont mineurs (un taux inférieur à celui des branches boulangerie ou boucherie, et qu'explique une meilleure présence des apprentis de la branche pâtisserie dans les diplômés de niveau 4 et 5).

Sexe et âge des apprentis de la branche



Source : INSEE DADS/DSN 2019 - base : Ensemble des apprentis de la branche, quelle que soit l'année de diplôme

Parcours d'entrée en apprentissage

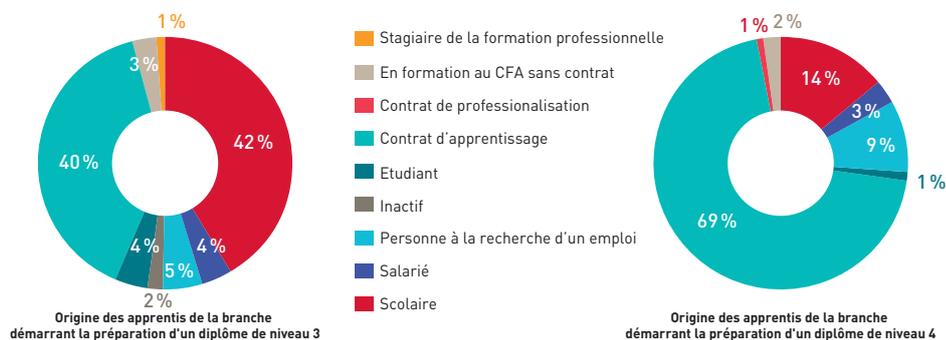
33 % des apprentis proviennent du milieu scolaire

Un tiers des apprentis de la branche ayant signé leur contrat en 2021 proviennent du milieu scolaire (une part qui se monte à 42 % pour les inscrits en diplôme de niveau 3/CAP).

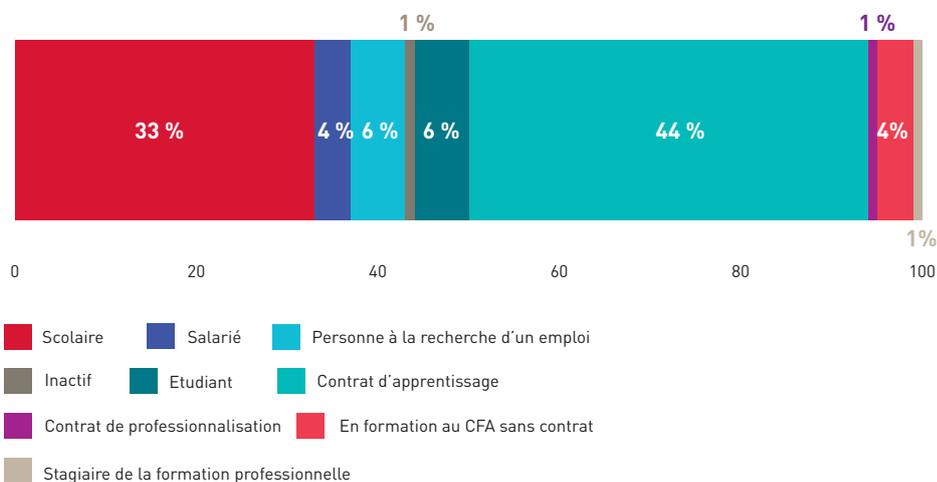
44 % étaient déjà apprentis, probablement dans une autre spécialité (le taux est de 69 % pour les contrats signés en vue de la préparation d'un diplôme de niveau 4).

On constate un nombre relativement élevé d'apprentis en provenance du monde de l'emploi (4 % étaient auparavant salariés, 6 % demandeurs d'emploi). 6 % étaient étudiants, ces étudiants reprenant pour partie le chemin d'un CAP ou d'un diplôme de niveau 4.

Origine des apprentis de la branche démarrant la préparation d'un diplôme



Ensemble



Source : OPCO EP - base : Apprentis de la branche ayant signé un contrat d'apprentissage en 2021.

Insertion dans l'emploi des apprentis

Situation des apprentis en sortie de formation

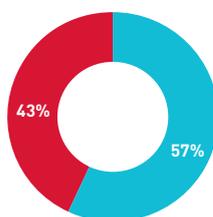
Le dispositif InserJeunes nous permet de connaître la situation des ex-apprentis après avoir terminé la préparation de leur diplôme (tous sont pris en compte, quelle que soit leur branche d'emploi). Plus de la moitié des anciens apprentis en CAP pâtissier (57 %) poursuivent leur formation (48 % pour les sortants de mention complémentaire).

Concernant l'accès à l'emploi, 49 % des jeunes ayant cessé leurs études et suivi un CAP pâtissier sont en emploi dans les six mois ; cette part monte à 67 % s'agissant des anciens apprentis en CAP chocolatier confiseur. Ces taux sont sensiblement en baisse.

Situation des apprentis en sortie de formation et taux d'accès à l'emploi (pour les jeunes en recherche d'emploi)

Situation des apprentis en sortie de formation

■ Poursuite d'études ■ Recherche d'emploi



Taux d'accès à l'emploi

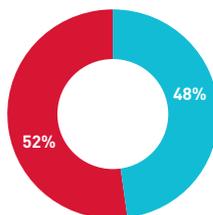
(pour les jeunes en recherche d'emploi)

CAP PÂTISSIER

■ taux d'emploi à 6 mois ■ taux d'emploi à 12 mois



■ Poursuite d'études ■ Recherche d'emploi

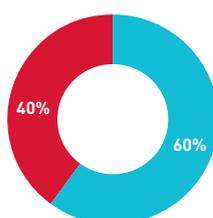


MC PÂTISSERIE, GLACERIE, CHOCOLATERIE, CONFISERIE SPECIALISEES

■ taux d'emploi à 6 mois ■ taux d'emploi à 12 mois



■ Poursuite d'études ■ Recherche d'emploi



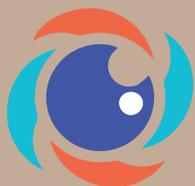
CAP CHOCOLATIER CONFISEUR

■ taux d'emploi à 6 mois ■ taux d'emploi à 12 mois



Source : MEN-MESR DEPP, InserJeunes. Champs : apprentis sortants d'études en 2020.

N.B. Le taux d'emploi correspond au ratio entre l'effectif d'apprentis sortants en emploi salarié 6 ou 12 mois après la sortie d'études et l'effectif de sortants.



OBSERVATOIRE

des métiers de l'alimentation en détail

PÂTISSERIE



Tableau de bord 2022



Observatoire prospectif des métiers et
des qualifications dans les métiers de l'alimentation

Crédits photos de couverture: Jacques Palut – Fotolia, M. Studio – Fotolia, rostov777 – Fotolia, Goodluz – Fotolia.